

Mairie Interne

De: urbanisme <urbanisme@iledefrance-mobilites.fr>
Envoyé: mercredi 26 août 2026 14:26
À: Mairie
Objet: RE: Projet de modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Vigny (95)

Bonjour,

Je vous confirme la bonne réception du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU de Vigny. Il n'appelle pas d'observations de la part d'Île-de-France Mobilités.

Cordialement,

Anne CHOBERT
Chargée de projet Urbanisme
Direction Prospective et Etudes / Département Etudes et Plan des mobilités

Tel : 01 82 53 80 07
41, rue de Châteaudun - 75009 Paris



Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail

-
Le présent message ainsi que ses éventuelles pièces jointes est exclusivement destiné au(x) destinataire(s), personnes physiques ou morales, qu'il désigne. Si ce message vous est parvenu par erreur, nous vous remercions d'en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de ce courrier électronique puis de le détruire, ainsi que ses éventuelles pièces jointes sans en conserver de copie.

De : Mairie <mairie@vigny.fr>
Envoyé : lundi 10 août 2026 14:55
À : urbanisme <urbanisme@iledefrance-mobilites.fr>
Objet : TR: Projet de modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Vigny (95)

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de mairie@vigny.fr. [Pourquoi c'est important](#)
Madame, Monsieur,

Nous vous avons adressé un courrier pour un projet de modification du PLU sur la commune de Vigny (95), n'ayant pas eu à ce jour de retour de votre part, pouvez-vous me confirmer la bonne réception du mail en date du 01 juillet 2026.

Dans l'attente de vous relire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Karine Gaspérina
Secrétaire de Mairie
4, rue Beaudouin
95450 VIGNY
Tél. : 01 30 39 21 20

mairie@vigny.fr
www.vigny.fr



MAIRIE DE VIGNY

De : Mairie

Envoyé : mercredi 1 juillet 2026 16:31

À : 'urbanisme@iledefrance-mobilites.fr' <urbanisme@iledefrance-mobilites.fr>

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Vigny (95)

Importance : Haute

Bonjour Madame,

La municipalité de Vigny a lancé une procédure de modification simplifiée de son Plan d'Urbanisme Local par délibération ci-jointe.

L'objectif de cette démarche est de modifier le règlement de la zone N du PLU pour permettre la reconstruction de deux petits édifices anciens dans le parc du château de Vigny.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délais d'un mois à compter de la transmission de ce courrier.

Les documents sont consultables via le lien ci-dessous :

<https://fromsmash.com/Projet-de-modification-simplifiee-n1-du-PLU-Commune-de-Vigny>

Notez que le lien expire le 08 juillet 2026 – 14h00

Nous restons à votre écoute pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Karine Gaspérina

Secrétaire de Mairie

4, rue Beaudouin

95450 VIGNY

Tél. : 01 30 39 21 20

mairie@vigny.fr
www.vigny.fr



MAIRIE DE VIGNY